

Arrêté du 30 avril 2014 modifiant l'arrêté du 2 août 2007 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Méditerranée

Exploitation économique et travail forcé en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	14/05/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1410177A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028927932

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu le règlement (CE) n° 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008 établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté ; Vu l'accord du 2 mai 1992 sur l'Espace économique européen (EEE), notamment son annexe XIII (Transports) modifiée ; Vu le code des transports, notamment sa sixième partie ; Vu le code de l'aviation civile, notamment son livre III ; Vu l'arrêté du 12 août 1997 modifié portant octroi d'une licence d'exploitation de transporteur aérien au profit de la société Air Méditerranée (ex-Air Midi Bigorre) ; Vu l'arrêté du 22 janvier 2007 relatif à l'autorisation d'exploitation des services aériens réguliers entre la France et les pays situés hors de l'Union européenne par des transporteurs aériens communautaires établis en France, notamment son article 9 ; Vu l'arrêté du 2 août 2007 modifié relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Méditerranée ; Vu la demande présentée par la société Air Méditerranée, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1410177A du 14 mai 2014, « Arrêté du 30 avril 2014 modifiant l'arrêté du 2 août 2007 relatif à l'exploitation de services de transport aérien par la société Air Méditerranée ».

Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028927932>

(consulté le 29 août 2026).